# Projet pédagogique du Périscolaire de Sère-Rustaing, Bonnefont et Villembits

***ANNEE SCOLAIRE : 2026 - 2027***

SOMMAIRE

I. L'organisme

1. La Communauté des Communes
2. Le RPI : Regroupement Pédagogique Intercommunal
3. Le site d'accueil périscolaire du RPI
4. L'équipe d'animation
   a) La coordinatrice
   b) Le directeur
   c) Les animateurs

# II. Le fonctionnement de l'accueil

1. La présentation des deux temps d'accueil périscolaire
   a) L'accueil du matin ✞ Qui fait quoi ?
   b) L'accueil du soir ✪ Dès l'arrivée
   ✪ Le goûter
   ✪ Les activités proposées
   ✪ L'étude surveiller ✞ Qui fait quoi ?
2. Inscriptions, réservations et annulations
   a) Pour les matins et les soirs périscolaires
   b) Taux d'encadrement
   c) Dossier d'inscription
3. Le public : ses besoins et ses intérêts
4. Le transport
5. L'hygiène et la santé
6. Le budget
7. La tarification

# III. Notre action jeunesse

1. Le projet éducatif territorial de la CCPTM
   a) Les enjeux
2. Le projet des écoles du RPI
   a) Les axes du projet des écoles
3. Le projet pédagogique de l'équipe d'animation
   a) Le constat
   b) Les objectifs
      ✞ Définition d'un objectif général
      ✞ Définition d'un objectif spécifique
      ✞ Définition d'un objectif opérationnel
      ✞ Définition d'un moyen

4. L'évaluation
    - ✞ Définition d'un critère d'évaluation
    - ✞ Définition d'un indicateur d'évaluation
    - ✞ Définition d'un outil d'évaluation
5. La communication
6. Les principaux partenaires
7. Annexes
    a) Règlement commun à la cantine scolaire, aux ALAE et à l'ALSH
    b) Cahier infirmerie
    c) Le gouter : Cette année les gouters seront prévus par période donc prévues à l'avance vous trouverez en documents annexe un exemple du programme des gouter pour la première période.
    d) Protocole de prise en charge d'un enfant qui se blesse.

# PREAMBULE

Ce projet pédagogique, à vocation annuelle, est établi par le directeur conformément à la règlementation en vigueur à l'Accueil Collectif à Caractère Educatif de Mineurs (ACCEM). Il est amené à évoluer en fonction des changements et évolution de l'accueil.

Le projet pédagogique met en œuvre le projet éducatif de l'organisateur, il en précise les conditions de réalisation dans un document élaboré en concertation avec le personnel d'animation de l'accueil en question.

Il est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de nos actions.

Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire les démarches et les intentions pédagogiques. Les préoccupations ainsi que les attentes de l'organisateur y sont repérées.

## I. L'organisme

### 1. La Communauté des Communes

Dans le cadre de l'application de la loi « NOTRE », les deux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), à savoir la Communauté des Communes du Magnoac et celle du Pays de Trie ont fusionné, le 1er janvier 2017, en un seul EPCI : le Communauté des Communes du Pays de Trie et du Magnoac (appelée « CCPTM »).

Située en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) dans la région Occitanie et plus précisément dans le nord du département des Hautes-Pyrénées, ce nouveau territoire comprend désormais 50 communes pour une population légale au 1er janvier 2019 de 6 889 habitants répartis sur 330,2 km, soit une densité moyenne de 21,80 hab/km² qui marque le caractère rural de ce territoire.

La Communauté des Communes, présidée par M. BARTHE Gérard, a la « compétence école » depuis sa création. Elle a repris en gestion directe les activités périscolaires et les accueils de loisirs.




Adresse postale :

Communautés des communes du Pays de Trie et du Magnoac

31, place de la mairie

65220 Trie-sur-Baïse

Tel : 05.62.35.06.09

Fax : 05.62.35.45.14

## 2. La définition du RPI

C'est un regroupement pédagogique qui consiste à associer plusieurs écoles à faibles effectifs scolaires afin de constituer une école (ou plusieurs) concernant plusieurs sites, certains niveaux.

Sur notre territoire, nous parlerons d'un regroupement pédagogique intercommunal dispersé car les écoles concernées sont situées dans des communes différentes.

En effet, les élèves de CE2/CM1/CM2 sont à l'école de BONNEFONT. Les enfants scolarisés en CP/CE1 ainsi que 5 GS sont à l'école de SERE-RUSTAING. Et pour finir, l'école de VILLEMBITS regroupe les PS/MS/GS.

## 3. Le site d'accueil périscolaire du RPI

Il existe un seul accueil périscolaire commun même si les écoles sont dispersées par niveau.

Adresse postale :

Ecole de Villembits

65220 VILLEMBITS

Tel : 05.62.35.06.09




4. L’équipe d’animation

| NOM | Prénom | Fonction | Diplômes | Lieux d’intervention |
|---|---|---|---|---|
| FOURTEAU | Christine | Coordinatrice | BAFD<br>Examen professionnel animateur principale 2ème classe<br>PSC/BSB | Ecole de Villembits<br>Ecole de Trie<br>ALSH Trie |
| DURRIEUX | Vincent | Directeur ALAE<br>Animateur<br>Responsable Séjour | BAFD (en cours)<br>BAFA<br>PSC/BSB | Ecole de Villembits<br>Ecole de Trie<br>ALSH Trie |
| ROUCHON | Manon | Animatrice<br>Référente Pharmacie | BTSA Gestion et Protection de la Nature (équivalence BAFA) | Ecole de Villembits<br>Ecole de Trie ALSH Trie |
| LAVOT | Marc | Animateur<br>Référent Gouter | BAPAAT | Ecole de Villembits<br>Ecole de Trie<br>ALSH Trie |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| CARRERE | Marilyn | Animatrice Agent de restauration | CAP Petite Enfance Examen Professionnel ATTP2 | Ecole de Villembits ALSH Trie Cantine SèreRustaing |
| IBOS | Chantal | Agent d'entretien | BAFA | Ecole de Villembits |

Chacun a une mission, des tâches et des devoirs, mais nous devons nous réunir autour d'un même rôle, celui de rendre nos temps d'accueil les plus constructifs et agréables possibles aux enfants. Pour ce faire, voici un petit rappel des missions de chacun et chacune :

- **La coordinatrice :**
  - Elle élabore le projet éducatif avec les élus, le PEDT avec différents partenaires (élus, parents, associations, …). Elle organise, met en œuvre et évalue les politiques enfancejeunesse et éducation.
  - Elle assiste et conseille les élus, développe et anime les partenariats. Elle communique et valorise les structures enfance-jeunesse.
  - Elle gère l'équipe de toutes les structures, le service et le budget global.
  - Elle joue un rôle formateur auprès de l'ensemble de l'équipe.

- **Le directeur :**
  - Il est sous la responsabilité de la coordinatrice, il met en œuvre le projet éducatif de la structure organisatrice.
  - Il élabore le projet pédagogique avec son équipe, est le garant de son application et assure la sécurité de chacun.
  - Il est responsable de tout ce qui relève du budget de la structure dont il est responsable.
  - Il a la responsabilité morale et pénale des enfants affectés sur les différents temps d'accueil. De plus, il s'occupe des relations extérieurs (partenaires, communes, SDJES, familles, …).
  - Le directeur est également animateur, il mène des activités avec son équipe d'animation et doit être un exemple pour les enfants et les animateurs.

**Les animateurs :**

Ils sont sous la responsabilité du directeur. Ils adhèrent aux orientations des projets pédagogiques et éducatifs et les appliquent. De plus, leur travail s'inscrit dans une démarche de travail en équipe, de partage de connaissances et de communication. Ils participent à l'élaboration de la vie quotidienne et collective. C'est une personne du collectif adulte qui se trouve le plus souvent auprès des enfants, de leurs désirs et de leurs besoins. Grâce à un travail en équipe, les besoins de l'enfant seront pourvus à tout moment au travers particulièrement des activités proposées. Ils doivent considérer l'enfant comme un être unique et établir une relation de confiance et de communication avec tous les enfants en respectant leur pudeur et en étant impartial. Ils doivent aussi les aider à faire par eux-mêmes et à ne pas agir à leur place. Ils sont considérés comme des référents pour les enfants. Ils mènent des ateliers avec l'ensemble de l'équipe d'animation. Enfin, ils assurent la sécurité physique, affective et morale des enfants sur tous les temps d'accueil.

**L'agent d'entretien :**

Il est sous la responsabilité de le Communauté des Communes et sous la supervision du directeur de l'ALAE durant le temps d'accueil. Outre les taches qui lui incombe il défend lui aussi les valeurs de la collectivité et adapte sa posture en adéquation avec celle de l'équipe d'animation. Il est un élément primordial au bon fonctionnement de l'accueil.

# II. Le fonctionnement de l'accueil

## 1. La présentation des deux temps d'accueil périscolaire

L'accueil des enfants du RPI est réuni sur un seul site, celui de l'école de Villembits.

### *a) L'accueil du matin*

L'accueil du matin se fait à l'école dans une seule pièce qui peut se séparer en deux. L'accueil se fait pour les enfants évoluant entre la Petite Section (PS) et le CM2.

- La salle est composée :
  - D'un coin administratif avec un ordinateur, des dossiers d'inscriptions, P.A.I, règlementation, affichage, …
  - D'un coin de repos avec 2 canapés, des livres, …

- D’un coin jeux de construction.
- D’une grande surface d’activités et jeux de société.
- D’un coin dinette, poupons, …







A proximité se trouve la cantine avec un lave-vaisselle qui sera utiliser après le gouter. Il y a également un espace couchette réservé au tant de sieste pour l’école de Villembits mais il y a aussi un placard de rangement des jeux de société et du matériel pédagogique. Le dortoir sera accessible durant les temps d’accueil pour les élémentaires lorsque le temps extérieur sera mauvais afin de leurs permettre d’avoir un lieu dédié à eu ; bien entendu les plus jeunes profiterons toujours de l’espace de l’accueil commun mais qui leurs sera dédié à eu à ce moment-là. Le dortoir est maintenant le lieu ou se déroule l’aide au devoir, ce lieu étant isolé du reste du groupe il permet un environnement plus calme propice à la concentration.

Au niveau supérieur, dans l’école, se trouve un coin « toilettes », une armoire à pharmacie qui contient le nécessaire de soin en cas de petit bobo ainsi qu’un espace identifier dans cette armoire pour accueillir tous les traitements relatifs au PAI, un point d’eau et une remise ou sont stockés les produits ménagers et tout le matériel de nettoyage, cette remise est verrouillée afin que les enfants n’aient aucun moyen d’y accéder.






L'extérieur comporte une cour goudronnée sans aménagement particulier mais également une court en herbe à l'arrière avec un jeux fixe (structure en bois accessible jusqu'à 6 ans).

Sur ce temps d'accueil, nous mettons en libre-service plusieurs coin (lecture, coloriage, jeux de société, …) dans le but de respecter le rythme de chacun.

Les enfants peuvent également réviser leurs leçons et prendre une collation prévue par la famille.

L'arrivée des enfants est échelonnée entre 7h30 et 8h55 pour les maternelles, jusqu'à 8h30 pour les élèves qui vont jusqu'à l'école de Bonnefont car un bus vient les prendre à l'accueil et les amènent. De plus, pour les enfants qui vont à Sère ont jusqu'à 8h45 pour arriver à l'accueil pour prendre le bus qui les amènera jusqu'à l'école. Les bus qui desservent ces deux écoles arrivent à 8h30 pour Bonnefont et 8h45 pour Sere-Rustaing à l'arrivé de leurs bus respectif les enfants sont accompagnés jusqu'à l'entrée de l'école ou les attend le bus ; par Marilyn ou Vincent.

✞ Qui fait quoi ?

- Le directeur de l'ALAE Vincent ainsi que Marilyn arrivent sur les lieux à 7h30 et ensemble accueillent les premiers enfants.

- Vincent réalise le pointage sur le logiciel ICAP.

- Les matins sont voués à être des temps d'accueil plutôt calme ou des activités dirigés ne sont pas proposées ; en revanche l'équipe d'animation reste force de proposition pour permettre aux enfants de réaliser des activités rapides qu'ils peuvent réaliser en une fois ou sur plusieurs matins.

-Les temps du matin sont aussi un moyen pour les enfants de pouvoir communiquer autour de leurs envies quant aux activités proposées les soir ainsi que sur l'accueil en général.

***b) <u>L'accueil du soir</u>***

- Horaires : 16h15 / 18h30.
- Les enfants partent en échelonner sur ce créneau.
- L'accueil des enfants se fait en premier lieu pour ceux de Villembits dès 16h15. Ensuite, peu de temps après arrivent les enfants de Bonnefont aux alentours de 16h20 et enfin les enfants de Sère aux alentours de 16h30.
- A l'arrivée des bus un membre de l'équipe se rend à l'entrée de l'école avec une liste d'appel afin de s'assurer que tous les enfants inscrits soient bien présents, puis il les accompagne jusqu'à l'accueil.

✹ <u>Dès l'arrivée des enfants :</u>

- Nous passons aux toilettes, au lavage des mains et nous prenons le goûter collectif fourni par le Service Enfance Jeunesse.

✹ Le goûter :

- Cette collation est fournie par la CCPTM afin de s'assurer que certains enfants dont les conditions de vie sont précaires, puissent bénéficier d'un apport alimentaire suffisant. Ce choix politique s'explique aussi par un principe d'équité entre tous les enfants, évitant ainsi les jalousies, les vols de goûter, …
- Trois tables sont mises à disposition pour les enfants, ces tables sont adaptées à la taille des grands et des petits.
- Pour les moins de 6 ans, le goûter leur est servie car ils ne sont pas encore capables de tout faire seul. Pour les plus de 6 ans, les animateurs leurs mettent à disposition les ingrédients afin qu'ils réalisent leurs gouter (ex : ils se tartinent leurs pain) ceci a pour but de leurs faires gagner en autonomie. Ils restent tout de même sous la vigilance de l'adulte. Pour les 2 groupes, ils sont en autonomie sur le service de l'eau avec la carafe car lors de leur arrivé, ils ont déjà sur la table les verres et les carafes.
- Une fois servie, l'enfant peut commencer à manger sans forcément attendre les autres enfants.
- Avant le gouter une prise de température des aliments étant stockés au frigo sera prise afin de s'assurer que nos denrées soient conservées dans les meilleur condition possible.
- Les enfants disposant d'un PAI alimentaire amène leurs gouter l'équipe ne leur donne aucun aliment seul de l'eau sera mise à disposition, bien entendu l'enfant n'est pas exclue il prend son gouter avec le reste du groupe.
-

✹ Après le goûter :

- Les enfants à tour de rôles et par binômes ou groupe de trois seront amenés à débarrasser les tables, ranger la vaisselle dans le lave-vaisselle et nettoyer les tables sous la supervision et l'accompagnement d'un animateur.

- Un animateur à la charge du rangement du goûter dans l'armoire à gouter verrouillée et de faire la traçabilité cette mesure permet en cas d'intoxication alimentaire d'avoir un suivi.
- Les enfants qui participent à l'aide au devoir se rendent dans le dortoir afin de profiter d'un espace calme pour travailler.
- Le directeur a la charge d'effectuer le pointage des présences sur l'ordinateur dans le logiciel « ICAP ».
- Dans le cas où nous avons beau temps, les enfants peuvent aller jouer dehors dans la cour en herbe derrière l'école. Si le temps est mauvais les temps d'activités seront menés en intérieur les maternels seront accueilli dans la salle d'accueil et les élémentaires auront la possibilité d'accéder à une autre salle attenante à l'accueil qui sera destinées au plus grands afin de leurs permettre d'avoir un espace à eux.

✹ Les activités proposées :

- En suivant du goûter, nous proposons à tous les enfants des activités selon un programme défini par période de vacances à vacances et selon une thématique ces thématiques seront prévues en amont mais pourrons évoluer selon les préférences des enfants afin de les rendre acteurs à part entière de la vie de leur accueil.
- Les animateurs incitent tous les enfants à découvrir l'activité. Toutefois, s'ils ne souhaitent pas y participer les enfants auront la possibilité d'être en temps libre encadré ils sont malgré tout contraints à ne pas perturber le bon déroulement de l'activité.
- Les activités sont différenciées selon l'âge. Cette année les thématiques seront plus axées sur la découverte de notre territoire, le gain en autonomie via plusieurs petits projets qui seront mis en place au fur et à mesure de l'année. Pour la première période





nous proposerons a la fois des activités sportive tel que chameaux chamois ou bien le poule renard vipère qui sont des activités très commune mais qui pourtant permettent de renforcer la cohésion du groupe.

- Des activités manuelles tel que la création de kit d'activité sera également proposée afin que chaque enfant dispose d'un matériel a lui pour les activités manuelles ou bien les temps libres s'il souhaite dessiner, découper, colorier.

✹ Le temps devoirs :

- Tous les lundis et jeudis, nous effectuons les devoirs sur un temps après goûter. Nous ne mélangeons pas les groupes, en premier ce sont les CE2 ; CM1 ; CM2 puis on enchaîne avec les CP ; CE1. Durant ce premier temps, les autres enfants sont en activité proposées ou en activités libre et se font appelés quand c'est leur tour.
- Durant les devoirs, la personne en charge fait réciter les leçons, corrige les exercices ou supervise simplement.
- De plus, lors du départ de l'enfant, le directeur fait un retour à la famille avec ce qui a été fait et ce qu'il faudra revoir à la maison car peut-être un peu juste lors de la récitation ou de l'exercice mal maîtrisé.
- Nous souhaitons rappeler que durant ce temps l'équipe n'a pas de devoir de résultat car il est préférable que l'enfant avance à son rythme ; en revanche un retour pourra être fait

à l'enseignante responsable afin d'évoquer les difficultés que certains peuvent rencontrer.

✞ Qui fait quoi ?

- A 16h15, Manon, Marc et Vincent sont sur place à l'école de Villembits. Les animateurs ont préparé en amont le goûter et ont installé les tables et les chaises.
- Ils accueillent en premier les élèves de maternelle, leur propose de passer aux toilettes et leur font laver les mains.
- A 16h20, le bus des élèves de Bonnefont arrive devant l'école. Un membre de l'équipe va les accueillir en bas du transport avec la liste d'appel pour ensuite les ramener vers la salle de l'ALAE. Ces élèves partent se laver les mains, prennent leur goûter sur le chariot et s'installent pour manger.
- A 16h30, les élèves de Sère arrivent en car. A nouveau un membre de l'équipe va les accueillir avec la liste d'appel. Ils se lavent les mains, se servent le goûter sur le chariot et s'installent pour manger.
- Si un enfant manque à l'appel une communication est immédiatement mise en place avec l'enseignante référente afin de savoir si l'enfant a pu pour x raison être absent dans la journée et que donc son absence est justifiée. Dans l'optique d'évité cette situation un protocole de mise au courant des absence a été mis en place entre les enseignantes et le directeur de l'ALAE l'information est transmise entre les deux partis dès quelle est connue.
- Vincent, fait le pointage sur ICAP et remplit le cahier des denrées consommées (= cahier de traçabilité).
- Les enfants débarrassent ensuite le goûter et mettent les verres dans le lave-vaisselle ce dernier sera mis en route plus tard par un membre de l'équipe.
- A partir de 18h15 Chantal arrive afin d'effectuer le ménage dans les locaux. Elle commence par effectuer le ménage dans la salle de classe puis une fois que les enfants sont tous partis elle s'occupe de l'accueil de l'ALAE ainsi que des sanitaires, qui sont fait uniquement après le départ de tous afin que les enfants puissent profiter des sanitaires jusqu'au dernier moment.

Cette année l'équipe d'animation est composée de trois personnes afin de pouvoir améliorer la qualité de l'accueil et de pouvoir permettre aux enfants de s'épanouir pleinement.

## 2. Inscriptions, réservations et annulations

### *a) Pour les matins et les soirs périscolaires*

Toutes les inscriptions et annulations doivent être faites en ligne sur le Portail Famille (réception d'un identifiant et mot de passe de connexion pour chaque famille afin d'y accéder).

Les places disponibles sont fixées par le taux d'encadrement selon la règlementation en vigueur et/ou la capacité d'accueil des locaux fixée par la commission de sécurité et les institutions (PMI et SDJES) soit 32 enfants comprenant 15 maternelles et 15 élémentaires aux maximums.

Les inscriptions sur le portail famille peuvent s'effectuer à la semaine, au mois, à la période ou à l'année selon leur convenance.

Les inscriptions et les annulations sont possibles 24h avant le jour d'accueil.

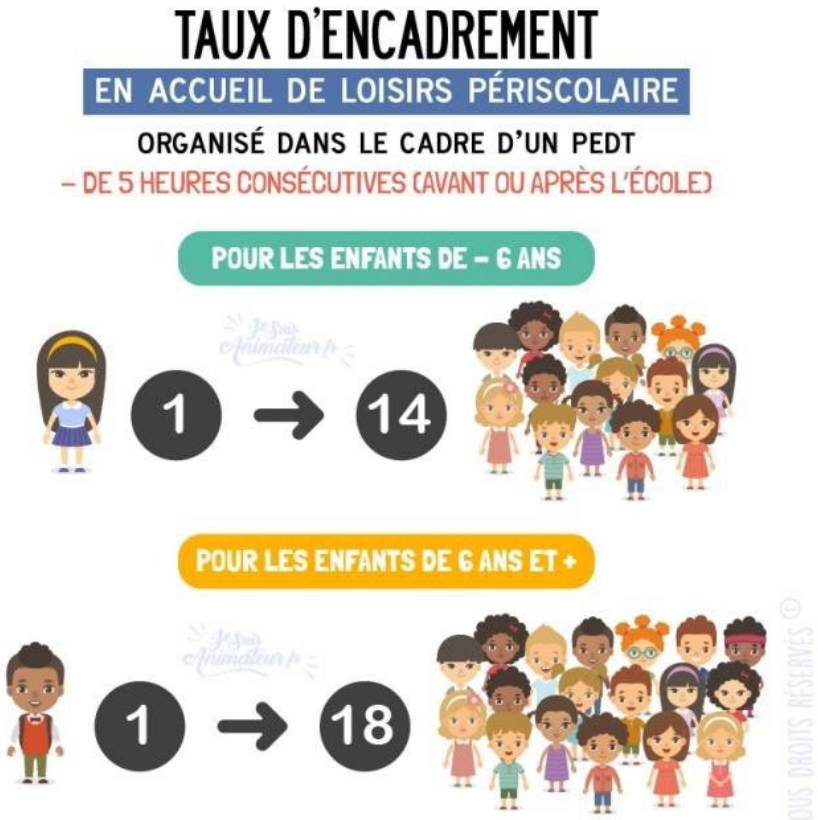
Les inscriptions de « dernière minute » seront examinées en fonction du nombre de places restantes.

Toute annulation non faite sur le Portail Famille ou non communiqué à la CCPTM sera facturée.

Les fiches « ICAP » avec le nom des enfants inscrits seront imprimées en amont afin que l'équipe puisse réaliser l'appel au départ de l'école ou à l'arrivé des bus.

Un règlement intérieur définissant toutes les modalités est distribué aux familles à chaque inscription.

Un enfant qui n'est pas inscrit ne sera pas accepté sans la vérification de la complétude totale de son dossier ceci incluant les documents relatifs à un PAI s'il y à et le traitements adéquate à jour.



### *c) <u>Le dossier d'inscription</u>*

Les dossiers d'inscriptions sont à retirer auprès du service école de la CCPTM ou sur internet via le site de la CCPTM. Afin de faciliter les contraintes administratives aux familles, le dossier est commun pour l'inscription à l'école, aux ALAE et à l'ALSH.

Il est constitué :

- D'une fiche de renseignement déclinant l'état civil de l'enfant, des deux parents, de la situation familiale, des frères et sœurs, du régime CAF ou MSA, des personnes autorisées à venir chercher l'enfant, des renseignements médicaux, des dates des vaccins, de l'autorisation parentale pour administrer les soins en cas d'urgence, …
- D'une liste des documents à fournir comme l'attestation d'assurance scolaire et extrascolaire, la photocopie des vaccins, de l'autorisation au droit à l'image, …

Le dossier d'inscription est à retourner au :

Service Enfance Jeunesse et Ecole

Communautés des communes du Pays de Trie et du Magnoac

Maison du Pays de Trie

31, place de la mairie

65220 Trie-sur-Baïse

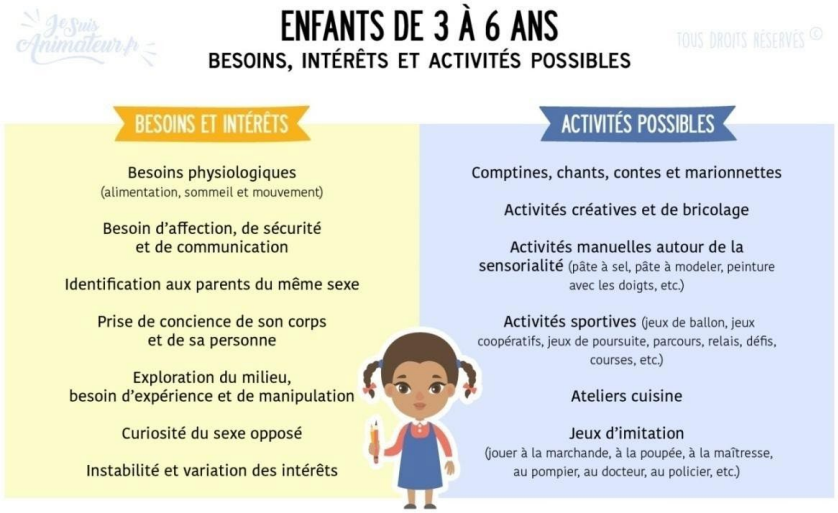
Ou

Sur l'adresse mail :

ecole@ccptm.fr accueil@ccptm.fr

Il est téléchargeable sur le site : www.ccptm.fr

3. Le public : ses besoins et ses intérêts



## ENFANTS DE 6 À 8 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

| BESOINS ET INTÉRÊTS | ACTIVITÉS POSSIBLES |
|---|---|
| Besoins physiologiques (alimentation, sommeil et mouvement) | Chants, contes et jeux dansés |
| Besoin d'affection, de sécurité et de communication | Déguisements et maquillage |
| Identification aux parents du même sexe | Activités créatives et de bricolage |
| Prise de concience de son corps et de sa personne | Activités de construction (cabanes, cerfs-volants, etc.) |
| Exploration du milieu, besoin d'expérience et de manipulation | Activités sportives (jeux de ballon, jeux coopératifs, jeux de poursuite, jeux d'adresse, etc.) |
| Curiosité du sexe opposé | Jeux d'échanges et collections |
| Besoin de socialisation (sens du donner et du recevoir, d'échange) | Ateliers cuisine |
| | Découverte d'un milieu / de la nature |



## ENFANTS DE 8 À 10 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

| BESOINS ET INTÉRÊTS | ACTIVITÉS POSSIBLES |
|---|---|
| Besoins physiologiques (alimentation, sommeil et mouvement) | Début des grands jeux (jeux de piste, chasse au trésor, olympiades, etc.) |
| Besoin d'affection, de sécurité et de communication | Activités sportives et baignade (jeux de ballon, jeux coopératifs, jeux de poursuite, jeux d'adresse, etc.) |
| Les parents ne sont plus la seule référence (les copains, le maître, l'animateur) | Activités de construction (cabanes, cerfs-volants, maquettes, etc.) |
| Apparition d'un besoin de compétition, de se mesurer à l'autre | Activités créatives et de bricolage |
| Besoin de justice et d'équité | Activités d'expression |
| Début d'une séparation filles/garçons (on ne joue plus ensemble) | Lecture, contes, histoires |
| La socialisation s'affirme (la bande de copains, la règle) | Chants, danses et jeux dansés |
| Besoin de s'exprimer par des réalisations achevées : l'objet | Découverte d'un milieu / de la nature |
| | Activités autogérées (sous la surveillance d'un adulte) |



## ENFANTS DE 10 À 12 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

| BESOINS ET INTÉRÊTS | ACTIVITÉS POSSIBLES |
|---|---|
| Besoins physiologiques (alimentation, sommeil et mouvement) | Grands jeux (jeux de piste, chasse au trésor, cluedo, etc.) |
| Besoin d'affection, de sécurité et de communication | Activités sportives et de plein air (jeux de compétition, rallyes, défis, etc.) |
| Besoin de se situer comme « grands », on ne joue plus avec les « petits » et on rejette les jeux de « petits » | Activités créatives élaborées |
| Besoin de compétition | Activités d'expression |
| Besoin de justice et d'équité | Lecture (BD, romans, mangas, etc.) |
| La séparation des sexes devient opposition dans certaines occasions | Chants et danses |
| Formation des bandes | Découverte d'un milieu / de la nature (cueillette, création d'un herbier, etc.) |
| Maturation (généralement plus rapide pour les filles) | Balades à la journée et camping |
| | Activités autogérées (sous la surveillance d'un adulte) |



| BESOINS ENFANTS | BESOINS PHYSIQUES | BESOINS AFFECTIFS | BESOINS PSYCHOLOGIQUES | ACTIVITES |
|---|---|---|---|---|
| **3/5 ans** | Bien se reposer *(nuit + sieste)*<br>Bien se nourrir *(4 repas important)*<br>Bonne hygiène *(être propre et au chaud)* | Câlin<br>Sécurité<br>Maman<br>Amour | Age du « non » et du « je ».<br>Besoin de cadre.<br>Observateur, curieux et innocent du danger.<br>Être à l'écoute. | Activités courtes (30 min maximum) : peinture, modelage, dessins, cuisine, histoires, petits jeux courts, activités manuelles simples. |
| **6/8 ans** | Bien se reposer<br>Bien se nourrir<br>Bonne hygiène *(être propre et bien vêtu)* | Affection<br>Sécurité<br>Être consolé<br>Confiance Amour | Curieux et naïf<br>Besoin d'explication<br>Besoin de responsabilité | Jeux de mémoire, jeux sportifs, cuisine, activités manuelles pas trop longues (45 min maximum), activités artistiques (modelage …). |
| **9/11 ans** | Bien se reposer<br>Bien se nourrir<br>Bonne hygiène *(être propre et bien vêtu)* | Attention<br>Autonomie (début)<br>Pudeur<br>Amour | Veut être grand.<br>Autonomie et responsabilité.<br>Conflit et rébellion.<br>Besoin de dialogue. | Jeux de piste, chasse au trésor, grands jeux (30min à 1h), jeux sportifs, jeux de ballons, jeux de réflexion, activités manuelles. |
| **12/14 ans** | Bien se reposer<br>Bien se nourrir<br>Bonne hygiène *(être propre et bien vêtu)* | Autonomie<br>Premier amour<br>Recherche d'identité<br>Amour | S'affirmer.<br>Regard des autres, maturité.<br>Autonomie.<br>Actes et opinions. | Jeux physiques et intellectuels, grands jeux (1h à 1 journée), jeux de rôle, jeux d'imagination |

## 4. Le transport

Les horaires : Le matin bus de Bonnefont 8h30, bus de Sère Rustaing 8h45

Le soir bus de Bonnefont 16h20, bus de Sère Rustaing 16h30

Une navette récupère en premier les enfants Bonnefont. A la descente de cette dernière, les enfants inscrits se rendent vers l'ALAE de Villembits où se déroule l'accueil.

Ensuite, c'est au tour des enfants de Sère-Rustaing.

Le chauffeur est le seul adulte durant les trajets.

## 5. L'hygiène et la santé

Depuis la crise sanitaire, certains gestes barrières sont rentrés dans les mœurs comme le lavage des mains systématique avant la prise du goûter et après le passage aux toilettes. Les enfants appliquent ces règles dès le plus jeune âge en autonomie malgré une vigilance des animateurs.

A ce jour, tous nos animateurs ont en leur possession le PSC1. De ce fait, en cas de blessure d'un enfant, il sera pris en charge par l'animateur le plus proche et lui administrera les premiers soins en s'assurant des mentions spécifiques sur sa fiche sanitaire (allergies, conduites à tenir, …). Sur notre site d'accueil des enfants, nous avons une trousse à pharmacie complète et à jour. De plus, chaque soin sera noté dans le « cahier infirmerie ». A la fin de la journée, un bilan oral sera fait aux familles en fonction des soins appliqués les enseignants seront également prévenus dès que possible.

En cas d'accident plus grave ou de maladie, le directeur se charge de contacter les familles et si cela est nécessaire les secours directement.

Le personnel des accueils de loisirs n'est pas habilité à administrer des médicaments sauf si est joint au traitement une ordonnance de moins de 3 mois (pour un traitement ponctuel) et s'il y a un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) en place pour des raisons de santé. De plus, l'enfant est exclusivement sous la responsabilité du responsable légal.

Cette hypothèse implique que les familles aient fourni :

- L'ordonnance du médecin datant de moins d'un an.
- Les médicaments dans leur emballage d'origine au nom de l'enfant avec la posologie inscrite sur chaque boite. De plus, la date de péremption doit être inscrite et vérifiée.
- La fiche « conduite à tenir en cas d'urgence » actualisée si nécessaire.
- Une autorisation parentale écrite précisant les consignes à suivre et le droit d'administrer le traitement.

## 6. Le budget

Un budget prévisionnel est réalisé en début d'année civile dans le budget global de la CCPTM.

| | |
|---|---|
| Budget du périscolaire | 3398€ |
| Le gouter | 2798€ |
| Le pédagogique | 400€ |
| Activité | 100€ |
| Frais de gestion | 100€ |

## 7. Les inscriptions

Toutes les inscriptions et annulations doivent être faites (réception par la famille d'un identifiant et mot de passe de connexion à l'inscription pour y accéder).

Les places disponibles sont fixées par le taux d'encadrement selon la réglementation en vigueur et/ou la capacité d'accueil des locaux fixée par la commission de sécurité et les institutions (PMI & SDJES).

**-Toute annulation non faite sur le Portail Famille ou non communiquée par téléphone à la CCPTM sera facturée.**

**-Le dossier de l'enfant doit être complet.**

**-Les inscriptions de « dernière minute » seront examinées en fonction du nombre de places restantes et du taux d'encadrement.**

**Nous nous réservons le droit de refuser l'inscription d'un enfant si le dossier n'est pas complet, si la vaccination ou le PAI ne sont pas à jour.**

Tarifs :

| Tarifs ALAE 2026/2027 | | Matin | Soir |
|---|---|---|---|
| Catégorie 1 | QF<500 | 0.55€ | 0.85€ |
| Catégorie 2 | 501<QF<750 | 0.70€ | 1.30€ |
| Catégorie 3 | 751<QF<1100 | 0.75€ | 1.35€ |
| Catégorie 4 | 1101<QF<1300 | 0.80€ | 1.40€ |
| Catégorie 5 | 1301<QF<1800 | 0.85€ | 1.50€ |
| Catégorie 6 | QF≥ 1801 | 0.90€ | 1.60€ |
| Extérieur CCPTM (Supplément par rapport à sa catégorie) | | + 0.20€ | + 0.20€ |

# III. Notre action jeunesse

## 1. Projet éducatif de la CCPTM

✞ Objectif transversal :

Développer un lieu agréable pour l'enfants et l'adolescent, un lieu de rencontres, de découverte, d'apports pédagogiques, d'écoute, d'échanges et de dialogue avec les enfants, les adolescents et les familles.

✞ Objectifs généraux :

- Accueillir les enfants de façon collective, en dehors de leur domicile familial.
- Favoriser pour chaque enfant sa créativité, sa prise de responsabilité, la pratique d'activités de qualité, ainsi que le développement de son autonomie, en complément et en synergie avec la famille et l'école.
- Avec les moyens humains propre au CLSH et autant que possible en partenariat avec les associations locales, organiser et animer des loisirs éducatifs sur long terme à destination des enfants et des adolescents.

## 2. Projet éducatif territorial de la CCPTM

Le PEDT est à ce jour en cours d'élaboration. Cependant, certains de nos objectifs ne changent pas d'années en années.

✞ Les Enjeux :

- Permettre une meilleure prise en compte des rythmes et besoins des enfants tout au long de la journée afin de favoriser la disponibilité aux apprentissages scolaires.
- Assurer une cohérence éducative entre le temps scolaires et périscolaires, mercredis inclus.
- Favoriser l'accès à tous les enfants à des activités qui contribuent à leur développement personnel, au développement de leur sensibilité et de leurs aptitudes intellectuelles et physiques, à leur implication dans la vie collective.

## 3. Projet des écoles du RPI

Plusieurs axes de travail ont été définis par l'équipe enseignante. Afin de maintenir une cohérence éducative, nous prendrons en compte certains points de ce projet dans la définition de nos projets.

✞ Les axes du projet des écoles :

- Garantir l'acquisition des fondamentaux (différenciation des apprentissages, prendre en compte les précarités sociales, …). Adaptations pédagogiques, développer l'échange avec les partenaires sociaux.
- Préparer les élèves à leur avenir (développer l'autonomie, initier les élèves à la maîtrise d'une autre langue vivante, liaisons entre écoles du RPI et le collège, …). Liaisons intercycles, projets pédagogiques avec le collège, poursuite de l'intervention de l'association PARLEM (occitan).
- Faire vivre une intelligence collective pour une école inclusive (travail sur la différence pour le bien-être de tous les élèves et sur le climat de la classe, maintenir la relation avec les partenaires du périscolaire, …). Liens avec la culture pour l'approche de la différence (littérature de jeunesse, sorties culturelles), sensibilisation des élèves au respect d'autrui, coopérer avec les partenaires : maintien des projets communs.

## 4. Le projet pédagogique de l'équipe d'animation

Le projet a été établi avec l'ensemble de l'équipe d'animation. Il émane d'un constat et est en lien avec le projet éducatif, le PEDT et le projet d'école.

✞ Le constat :

Plusieurs constats ont été faits :

- L'équipe pédagogique a connu beaucoup de changements ces dernières années. Il est donc indispensable de créer du lien entre l'équipe, les familles et les enfants. De plus, il est également important d'actualiser aussi le fonctionnement et de se mettre en règle avec la règlementation en vigueur. Conscient que l'ensemble de ces points prendra du temps, nous prioriserons la mise en sécurité des enfants ainsi que la création de lien avec les familles et les enfants.
- Les enfants fréquentant les différents ALAE se retrouvent globalement à l'ALSH le mercredi et/ou les vacances. Il nous a paru évident de fixer des objectifs similaires pour que les enfants soient dans la même dynamique sur les temps périscolaire et extrascolaire. Pour autant, nous prenons en compte que chaque ALAE à ses particularités et son propre fonctionnement.
- La salle d'accueil n'était pas propice à l'autonomie des enfants puisque les jeux sont stockés dans un placard situé dans le coin couchette, difficile à ouvrir et inadapté pour les petits. Des mesures d'améliorations seront mise en place par l'équipe pour faciliter l'accès aux divers jeux pour les enfants, ces derniers seront déplacés vers l'accueil afin d'en faciliter l'accès en libre-service.
- Cette salle est également la salle de motricité de l'école. Il est donc difficile pour les enfants de l'ALAE de se l'approprier. Cependant l'idée de décorer la salle afin que les enfants puissent se l'approprier est en nette évolution et un espace (sur un mur) dédié aux inscrits de l'ALAE est mis en place pour que les enfants puissent le personnaliser.

✞ Les objectifs :

Rappel des définitions :

- Définition d'un objectif général :

Il exprime le sens du projet, le but à atteindre, une visée à long terme. En général, l'atteinte de l'objectif général se situe sur le long terme car un ensemble d'actions y contribuent. L'objectif général ne dit rien de la manière dont les acteurs vont s'y prendre pour l'atteindre.

L'objectif pédagogique, c'est « ce que l'enfant sera capable de faire au bout du terme ». Il concerne donc les apprentissages.

- Définition d'un objectif spécifique :

Ces objectifs précisent les chemins qu'il faut prendre pour atteindre l'objectif général. Ils portent sur les déterminants sur lesquels il est possible d'agir pour réduire l'importance du problème. Ces objectifs doivent être posés au regard des résultats attendus, cette exigence est d'autant plus importante que c'est à ce niveau là que se construit l'évaluation. Un projet comporte plusieurs objectifs spécifiques, afin que le projet soit susceptible de produire du changement, il est important que ces objectifs permettent d'agir.

C'est une performance prenant la forme d'un comportement observable que l'enfant pourra accomplir et qui pourra être évalué. Cette évaluation sera la preuve en acte que l'enfant a atteint l'objectif et donc la nouvelle compétence ou connaissance.

L'objectif spécifique doit être *« SMART »*, c'est-à-dire :

- *Spécifique :* Décrire les résultats à atteindre, le public ciblé. L'objectif est précis et sans confusion.
- *Mesurable :* Avec des critères et des indicateurs nécessaires et suffisant. Il est possible de savoir si l'objectif est atteint ou non.
- *Acceptable :* Par le public et les professionnels.
- *Réaliste :* Les moyens, le contexte n'est pas un frein à sa mise en œuvre.
- *Temporel :* Inscrit dans le temps (un début et une fin).

- Définition d'un objectif opérationnel :

Les objectifs opérationnels sont une déclinaison pratique des objectifs spécifiques. Ils correspondent aux actions concrètes à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs.

- Définition d'un moyen :

Un moyen est plus précis qu'un objectif opérationnel. Il permet de cibler les actions et les partenaires possibles pour atteindre les objectifs. Il correspond aux outils nécessaires que l'équipe va déterminer qui permettra de mieux évaluer le processus mis en place.

| OBJECTIF GENERAL | OBJECTIFS SPECIFIQUE | OBJECTIFS OPERATIONNELS | MOYENS |
|---|---|---|---|
| ACCOMPAGNER L'ENFANT A GAGNER EN AUTONOMIE | Développer la prise de décision | Permettre à l'enfant de faire des choix adaptés à son âge et à ses envies | - Mise en place de plusieurs pôles d'activités variés selon les âges. |
| | | Définir des règles de vie collectives avec les enfants | - Création de temps de discussion régulier avec les enfants |
| | Réduire progressivement la dépendance à l'adulte | Diminuer progressivement les rappels de consignes et de règlement | - Mise en place d'affichage pour les règlements.<br>- Création de temps déchanges avec les enfants par rapport au règlement de l'ALAE afin d'identifier si les notions des règles sont bien comprises. |
| | | Permettre à l'enfant d'être capable de connaitre parfaitement son accueil | - Création d'affichage ludique quant au rangement et stockage du matériel collectif.<br>- Parrainage des enfants plus grands vers les plus |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | petits afin de créer du lien entre les générations. |
| | Responsabiliser les grands | Impliquer dans les tâches quotidiennes | - Etablir un tableau des tâches quotidiennes pour le nettoyage des tables, le rangement dans le lave-vaisselle. |
| | | Être force de propositions pour organiser des activités en établissant des règles de jeu et d'arbitrage claires. | - Proposer à un enfant de mener une activité de son choix pour le reste du groupe.<br>- Apprendre aux enfants des notions simples d'arbitrage et de fair-play. |

| OBJECTIF GENERAL | OBJECTIFS SPECIFIQUE | OBJECTIFS OPERATIONNELS | MOYENS |
|---|---|---|---|
| ENCOURAGER L'EPANOUISSEMENT DES ENFANTS ET LA GESTION DE LEURS EMOTIONS | Favoriser l'expression des émotions. | Permettre aux enfants de savoir identifier leurs émotions. | - Mise en place d'affichage avec des mots du champ lexical des émotions.<br>- Création de petits ateliers de théâtre autour de la thématique des émotions. |
| | | Apprendre aux enfants à communiquer auprès de l'adulte et de leurs camarades de leur état émotionnel. | - Mise en place d'un émotionomètre en libreservice pour que les enfants puissent indiquer leurs états émotionnels de manière non verbale et discrète.<br>- |
| | Apprendre à l'enfant à utiliser des stratégies pour gérer ses émotions. | Rassurer l'enfant du fait qu'il ait le droit d'exprimer ses émotions. | - Mise en place d'un coin calme pour que l'enfant puisse s'apaiser à l'extérieur du groupe.<br>- Mise en place d'un espace de médiation s'il |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | y a un conflit entre enfants. (Supervisé par l'adulte). |
| | | Apprendre à l'enfant à gérer des conflits avec d'autre enfants. | - Apprentissage par des jeux de rôles de démarches de résolution de conflit.<br>- Installation d'un coin identifié comme le lieu de la colère et qui permettra à l'enfant de pouvoir se calmer avant de revenir gérer son conflit. |
| **OBJECTIF GENERAL** | **OBJECTIFS SPECIFIQUE** | **OBJECTIFS OPERATIONNELS** | **MOYENS** |
| | Favoriser le respect des différences de chacun | Considérer chaque enfant à part entière avec ses particularités | - Mettre en place une aide personnalisée lors de<br>- l'aide aux devoirs. Valoriser ses compétences, sa progression et faire comprendre que l'échec |

| | | | |
|---|---|---|---|
| FAVORISER LA SOCIALISATION ET LE VIVRE ENSEMBLE | | | fait partie de l'apprentissage. |
| | | Développer le sentiment d'appartenance au groupe | - Organiser des projets collectifs ou la place de chacun aura une réelle utilité et sera valorisée. |
| | Développer les relations entre les enfants | Favoriser les échanges et les interactions entre les enfants | - Création de jeu qui permettre de connaitre ses<br>- camarades.<br>Proposer des activités favorisant la coopération plutôt que la compétition. |
| | Accentuer la découverte du territoire qui nous entoure | Diversifier les activités culturelles | - Projet découverte métiers<br>- ; passion.<br>Des jeux anciens vont être<br>- proposés (Quilles de six ; Pétanque…)<br>Création de fiches métier pour informer les enfants quant au divers métiers et savoirfaire qui les entourent. |

5. L'évaluation

Afin de toujours agir selon les objectifs et pédagogiques du dit projet, le directeur rédige un bilan périodique présentant le bilan quantitatif et qualitatif, les difficultés rencontrées, les projets en cours ou à venir, articles de presse, photos.

Son évaluation permet de vérifier le travail réalisé, sa cohérence générale et la pertinence des actions réalisées au regard du projet éducatif.

Une évaluation vise à apprécier :

- La pertinence de l'action : les objectifs étaient-ils adaptés au public et à ses besoins ?
- L'efficacité de l'action : les objectifs ont-ils été atteints ? pourquoi ?
- L'efficience : les effets obtenus ont-ils été à la hauteur des moyens mis en place ?
- L'unité : l'action a-t-elle eu un impact sur les enfants/les jeunes ? Sur leur comportement ?
- La cohérence : les objectifs et les actions mis en œuvre sont-ils la traduction des priorités souhaitées ?

✞ Définition d'un critère d'évaluation :

C'est un élément de référence qui permet de juger, d'estimer, de définir si le résultat attendu après l'action a été atteint. On cherche donc à savoir s'il y a eu un changement entre le début et la fin de l'action.

✞ Définition d'un indicateur d'évaluation :

C'est un instrument de mesure qui communique de l'information ; une variable qui aide à mesurer des changements. L'indicateur qualifie ou quantifie la satisfaction d'un critère. Il doit être valide, fiable mais aussi observable ou mesurable.

✞ Définition d'un outil d'évaluation :

C'est concrètement le support qui va nous permettre d'évaluer les objectifs.

Cette année nous mettrons en place plusieurs outils d'évaluation comme par exemple des temps de réorganisation de l'accueil avec les enfants ce qui aura pour but de voir si leur gain en autonomie se fait facilement selon eux.

L'équipe quant à elle tiendra un classeur photo des différents aménagements et utilisation des moyens mis à disposition par les enfants. Ces photos (sans aucun visage apparent) auront pour but de faire constater aux enfants leurs amélioration au fil de l'année. Cela sera un des outils utilisés en partenariat avec les enfants.

# Cette année nos critères d'évaluation seront les suivants :

1)Les enfants doivent être capable de choisir une activité et la mener seul en autonomie sous uniquement la supervision d'un adulte. Ils sont également capables de constater leur progression par rapport au début de l'année.

2)Les enfants sont capables de verbaliser quant à leur état sur l'instant et au fil de la journée et sont capable de d'identifier quelle émotion ils ressentent.

3)Les enfants sont capables de fonctionner en groupe lors d'une activité tout en comprenant les différences des autres et les tolérant même si cela les gènes lors de l'activité.

6. La communication

- Par téléphone :
  - A la Coordinatrice enfance jeunesse (FOURTEAU Christine).
  - Au Directeur de l'ALAE (DURRIEUX Vincent) via l'adresse mail : periscolaire.villembits@ccptm.fr
  - A la CCPTM au 05.62.35.06.09

- Par le site internet : www.ccptm.fr

- Par les plaquettes distribuées en classe aux enfants qui sont également consultables à la CCPTM, à l'offre du tourisme, à la MEJ.

- Publication dans la presse locale lors de manifestations.

## 7. Les partenaires principaux

### 1) La CAF :

La CAF est le plus gros financeur de la structure après la CCPTM. Elle attribue des prestations de services ordinaires (PSO) dont le montant dépend du nombre d'heures de présence des enfants sur les structures.

Aussi, elle peut subventionner des appels à projets ou du matériel d'équipement. Elle propose également des formations d'accompagnement sur la parentalité.

Le service enfance jeunesse est tenu d'adresser à la CAF des bilans régulièrement suite à plusieurs contractualisations avec ce partenaire.

### 2) Le SDJES :

Il est le référentiel du service enfance jeunesse sur toute la règlementation en hygiène et sécurité. L'ALSH et les ALAE déclarent chaque période périscolaire et extrascolaire auprès de ce service (capacité d'accueil, personnel, locaux, …). Il a un rôle de contrôle, de conseils et de formations.

### 3) Les parents :

La parentalité est au sein des intérêts/objectifs de l'équipe pédagogique. Plusieurs actions sont mises en place pour impliquer les parents dans la vie de l'ALAE sans qu'ils ne soient « un poids » pour leurs enfants.

L'animateur peut être amené à faciliter le dialogue entre les parents et les enfants et peut même être un soutien pour ces adultes.

Des soirées à thèmes pourront parfois être organisées pour les enfants (relations parents/enfants face aux devoirs, prévention sur les écrans, …). Des questionnaires seront distribués régulièrement pour repérer les besoins de chaque partie (parents et enfants) et pour ajuster l'organisation de l'accueil.

### 4) Les associations locales :

Dans l'organisation d'activité, l'équipe pédagogique fait appel à des associations pour leurs compétences et leurs spécificités. Des conventions de partenariat sont définies avec la CCPTM.

Les animateurs veillent au bon déroulement de l'activité et aux mesures prises par le professionnel sur la sécurité, le matériel, le respect des jeunes, la pédagogie employée.

Le directeur s'assure de la véracité des diplômes de ces intervenants et de leurs agréments.

### 5) Les enseignantes du RPI :

En effet les institutrices du RPI sont des actrices à part entière de la vie de notre accueil car nous travaillons en étroite collaboration.

# Protocole de prise en charge d'un enfant qui se blesse :

Les petits accidents ou « bobo » peuvent arriver régulièrement durant notre accueil nous avons donc décidé au sein de l'équipe d'animation de créer ce protocole afin d'harmoniser notre posture et nos actions pour effectuer nos soins.

Pour rappel les membres de l'équipe ne pourront appliquer en termes de soin que du produit antiseptique et des pansements si toute fois la blessure nécessite une intervention plus poussé la décision de contacter le 15 sera immédiatement prise afin que les secours interviennent le plus vite possible.

## 1) Si un enfant se blesse en jouant :

-L'enfant est immédiatement pris en charge par un des membres de l'équipe, il est conduit près de l'armoire à pharmacie et installé sur une chaise. Durant ce moment le soigneur observe le bobo de l'enfant afin d'identifier clairement la blessure et agir en conséquence. Le soigneur rassure l'enfant, en effet dans ces moment-là une attitude calme et des paroles douces sont aussi importantes que des soins médicaux.

-Dans un premier temps le soigneur désinfecte la plaie ou l'égratignure à l'aide de compresses stérile et d'un produit antiseptique.
-Ensuite un pansement sera appliqué sur la zone nettoyée afin de la protéger. -Un retour oral sera fait entres les différents acteurs de la vie de l'enfant, les parents, les enseignants et les autres membres de l'équipe d'animation.

2) Si un enfant se blesse gravement :

-L'enfant est immédiatement pris en charge par un membre de l'équipe, le reste du groupe est écarté par les autres animateurs présent.
Le plus rapidement possible le 15 est contacter.
Les gestes de premier secours peuvent être menés en cas de nécessité, chaque membre de l'équipe ayant reçu la formation PSC (Premier Secours Citoyen). Le temps de l'arrivée des secours l'enfant reste constamment sous la prise en charge du personnel encadrant.
Le soigneur rassure le blessé, il est même à l'arrivée des secours une image de référence pour l'enfant et se doit de lui apporter un soutien émotionnel. Les responsables légaux de l'enfant sont contactés dès que possible et mis au courant de la situation.
Si la prise en charge du blessé par les secours nécessite un transport vers le CHU le plus proche et en l'absence des parents un membre de l'équipe se détache afin d'accompagner l'enfant vers la destination choisie par les secours jusqu'à ce que les parents puissent venir et prendre le relais.